

Les modalités de sélection des « investissements d'avenir »

*Commissariat Général à l'Investissement
Colloque sur la croissance de demain, le 12 septembre 2011*



Premier Ministre
Commissariat général à l'investissement



Le programme des investissements d'avenir : une démarche originale : les principes hérités de la commission d'experts co-présidée par MM. Juppé et Rocard fin 2009 (1/2)

- ❑ **Le champ : 35 Md€ consacrés très essentiellement à l'économie de la connaissance (des actions transversales et 3 priorités sectorielles : numérique, énergies décarbonées et moyens de transports, santé et biotechnologies)**
- ❑ **Le calendrier : crédits ouverts totalement en 2010 pour financer des programmes pluri-annuels avec assez de visibilité ; pas d'objectif de dépense à court terme**
- ❑ **Le mode de sélection : mise en concurrence transparente, par appel à projet et recours à des jurys ou à des comités d'expert**



Le programme des investissements d'avenir : une démarche originale : les principes hérités de la commission d'experts co-présidée par MM. Juppé et Rocard fin 2009 (2/2)

- ❑ **Les modalités d'intervention financière : privilégier la constitution d'actifs, et pour les subventions négocier un schéma de redevances**
- ❑ **La recherche d'effets de levier : co-financements des entreprises, des fonds européens ou des collectivités locales sont un plus dans le processus de sélection**
- ❑ **Le développement d'éco-systèmes : projets souvent partenariaux (universités, laboratoires de recherche publics, entreprises) ; éviter la R&D orpheline de développement industriel ; association des PME aux initiatives des grands groupes ; attention portée à la constitution d'éco-systèmes locaux**



Les premiers enseignements et questionnements (1/2)

- Évaluation a posteriori prévue, mais ses résultats ne seront disponibles que dans plusieurs années
- Bilan d'étape du processus cependant possible ; on en est à la sélection de projets qui couvrent au total un champ d'une douzaine de milliards
- Premier rapport annuel du comité de surveillance est sur le site www.gouv.fr



Les premiers enseignements et questionnements (2/2)

- Respect des principes initiaux: champ, nature financière des interventions, qualité du processus de sélection, attention aux écosystèmes.**
- Rythme de mise en œuvre rapide pour les dotations aux universités et centres publics de recherche, plus longs pour le soutien aux projets privés, notamment les interventions en capital.**
- Reste-t-il une place pour l’affirmation de choix stratégiques de l’Etat ? Et pour le souci de l’aménagement du territoire ?**
- Est-ce le bon équilibre entre le soutien aux projets spontanés des industriels et le financement de projets de ruptures technologiques plus risqués?**



Un engagement en trois phases

Phase 1 : contrats opérateurs
Contractualisation avec l'opérateur
Un contrat par action
Coordination par le CGI

Phase 2 : sélection des projets
Appel à projets
Notation : jury d'experts, comité d'engagement...
Validation décision finale : PM, CGI

Phase 3 : Phase projet
Contractualisation entre l'opérateur et chaque lauréat
Réalisation du projet
Évaluation

